



2025

Rapport
du budget Primitif



Table des matières

Contexte économique et financier	3
I. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget.....	5
II. La section de fonctionnement.....	7
A. Les recettes de fonctionnement	7
1. Les flux financiers avec Toulouse Métropole	8
2. Dotations, subventions et participations.....	8
3. Le produit de la fiscalité directe locale	10
4. Les compensations.....	10
5. Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales	10
6. Les autres produits de fonctionnement	12
B. Les dépenses de fonctionnement	13
1. Achats de biens et de services	15
2. Les charges de personnel.....	16
3. Les subventions, contributions et participations	17
4. Autres charges de gestion courantes	18
5. Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales	18
III. L'investissement et son financement.....	19
A. Les dépenses d'investissement	19
B. Le financement de l'investissement	25
1. Les ressources propres	25
2. L'emprunt	26
IV. L'endettement.....	27
Conclusion.....	29

Contexte économique et financier

En préambule, il est essentiel de rappeler que le calendrier budgétaire de la Mairie de Toulouse n'a pas permis d'intégrer l'impact des mesures actuellement en discussion dans le cadre des débats sur la loi de finances 2025.

A ce stade de la discussion parlementaire la contribution réclamée aux collectivités locales au titre de l'effort de redressement des comptes publics serait de 5 Md€ et est évaluée à 23,05 M€ pour la Mairie de Toulouse. Toutefois, les maires, dont Monsieur Jean-Luc MOUDENC, contestent ce montant annoncé par le gouvernement qui approcherait les 11 Md€ si l'on cumule l'ensemble des mesures.

Les mesures impactant la Mairie de Toulouse estimées en fonction des éléments connus lors de la rédaction du présent rapport seraient les suivantes :

- Prélèvement sur les recettes : la mise en réserve du fonds de précaution ciblant 450 collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépassent 40 millions d'euros. Pour la Mairie de Toulouse, l'impact de cette disposition est estimé à un prélèvement à hauteur de 13,8 M€.
- Réduction du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : l'impact sur 2025 est estimé à -2,35 M€ dont une perte de recettes de fonctionnement prévus au budget primitif 2025 de 150 000 €.
- L'augmentation du taux de la cotisation patronale à la CNRACL de 4 points en 2025 entraîne une charge supplémentaire estimée à 6,9 M€.

A ce stade, l'effort lié à l'augmentation du taux de la cotisation patronale à la CNRACL est d'ores et déjà intégré dans le budget primitif 2025. Les mesures impactant les recettes seront intégrées lors de la proposition de vote du budget supplémentaire en juin 2025 quand leur impact sera précisément connu.

D'ores et déjà le budget primitif 2025 montre un équilibre financier fragile, puisqu'en 2025, la Mairie de Toulouse bénéficie de l'évolution des bases physiques (1 %) mais avec la baisse de l'inflation aura une revalorisation nominale basée sur l'Indice des Prix à la Consommation plus faible (2,5 %) que les exercices précédents. Par ailleurs, les encaissements de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) sont en baisse de 2 M€ de BP à BP. La progression des recettes de fonctionnement est en conséquence modeste en 2025 (+ 0,8 %), du fait du contexte économique mais également de la perception de recettes exceptionnelles en 2024 comme les participations de la Caisse d'Allocations Familiales de 2023 et 2024 sur le seul exercice 2024.

La maîtrise des dépenses permet de contenir la hausse des charges de fonctionnement à 2,3 %. Ces efforts d'optimisation demeurent essentiels pour garantir le niveau des services publics et devront se poursuivre lors de la préparation du budget supplémentaire pour absorber les mesures de la loi de finances. Aussi, un certain nombre de mesures de précautions sont d'ores et déjà prises pour permettre à la collectivité de préserver les

grands équilibres financiers (gel des recrutements, redéploiement de postes, mise à contribution des partenaires, ...).

L'épargne nette affiche un niveau au stade du budget primitif de 18 M€, un équilibre suffisant au vu de la trajectoire définie en début de mandature

Malgré ce contexte contraint, la Mairie de Toulouse réaffirme son engagement à protéger le pouvoir d'achat des habitants en n'augmentant pas les taux d'imposition. Parallèlement, elle veille à maintenir un niveau d'investissement significatif pour préparer l'avenir

I. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement	695,01	700,50	0,8%	5,49
Dépenses réelles de fonctionnement	638,46	652,90	2,3%	14,44
Epargne de gestion	56,55	47,60	-15,8%	-8,95
Charges financières nettes	5,64	4,97	-11,9%	-0,67
Epargne brute	50,91	42,63	-16,3%	-8,28
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>7,33%</i>	<i>6,09%</i>		
Remboursement en capital de la dette (retraité)	23,90	24,71	3,4%	0,81
Epargne nette	27,01	17,92	-33,6%	-9,09
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>3,89%</i>	<i>2,56%</i>		
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	225,72	221,41	-1,9%	-4,31
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	32,81	40,91	24,7%	8,10
Emprunt d'équilibre	165,90	162,58	-2,0%	-3,32

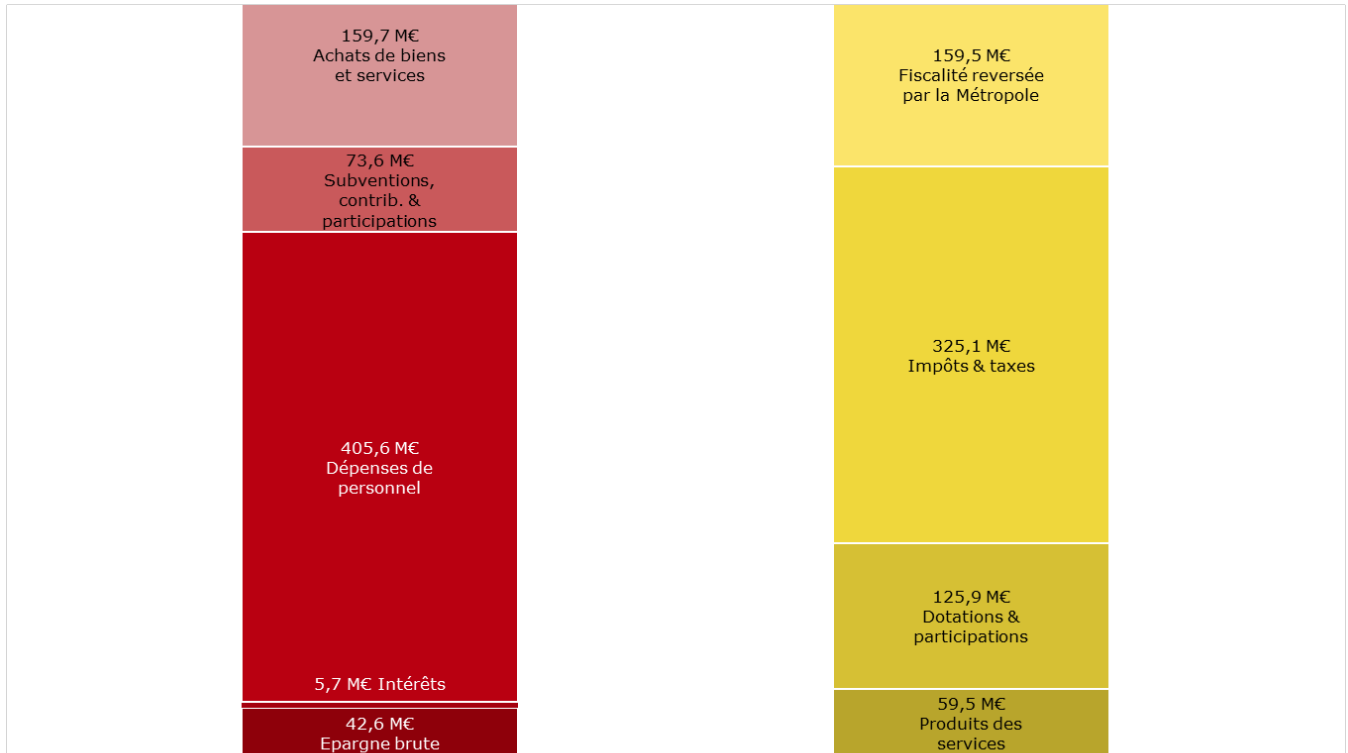
Le budget primitif 2025 anticipe une hausse modeste des recettes de fonctionnement, de 0,8 % (5,49 M€), bien en dessous des hausses observées ces dernières années. Cette évolution résulte principalement de la stabilité de la fiscalité, de baisses de produits de services liés aux transferts à Toulouse Métropole et de certaines recettes exceptionnelles de 2024 qui ne se reproduisent pas en 2025 comme celles de l'exposition sur les Cathares ou du nouveau dispositif de versement des aides de la CAF.

L'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de limiter leur progression à 2,3 %, cependant il s'agit d'une hausse nettement supérieure à celle des recettes.

La progression des dépenses associée à une évolution modeste des recettes de fonctionnement fait ressortir **une épargne nette à 18 M€**, soit une diminution de 9 M€ par rapport à l'exercice précédent dont 0,1M€ du fait de l'augmentation de l'annuité de la dette.

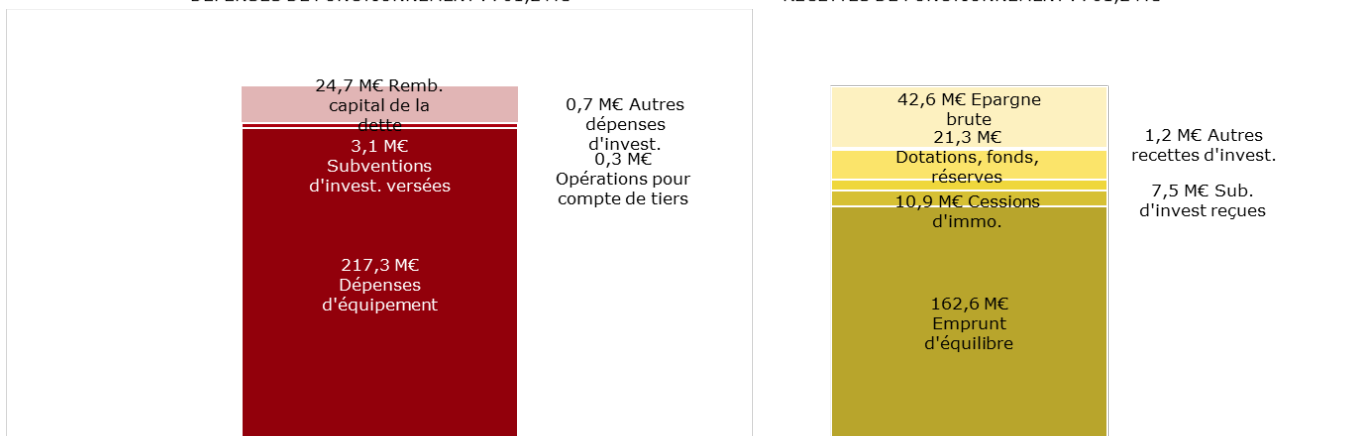
Le niveau des dépenses d'investissement prévu au budget primitif est en phase avec le rythme soutenu d'une cinquième année de mandature et marque la poursuite des projets inscrits dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements avec un montant de dépenses réelles hors dette de 221,4 M€.

En conséquence, au stade du budget primitif, le besoin d'emprunt d'équilibre s'élève à 162,5 M€.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 701,2 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 701,2 M€



DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 246,1 M€

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 246,1 M€

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

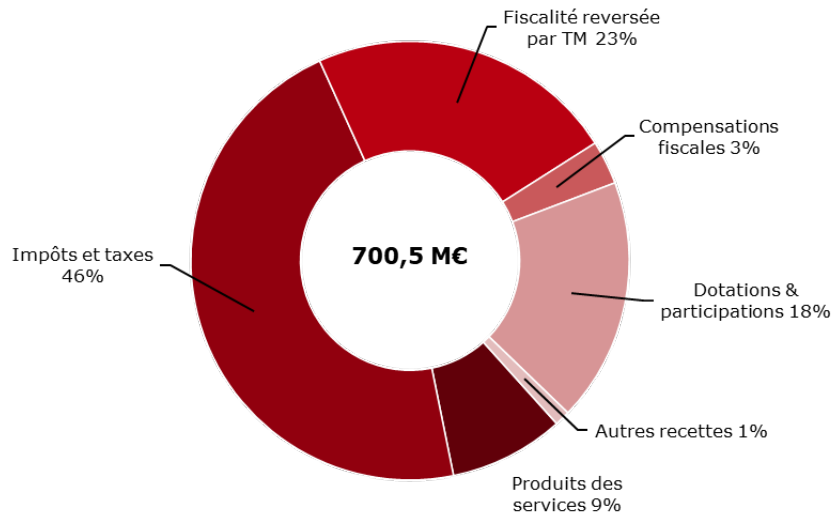
en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Produits des services	62,65	59,45	-5,1%	-3,20
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	22,49	19,25	-14,4%	-3,24
Redevances et droits des services	29,49	30,71	4,1%	1,22
Mise à disposition de personnel	8,14	7,19	-11,7%	-0,95
Remboursement de frais	1,03	1,32	28,4%	0,29
Autres produits des services	1,49	0,98	-34,2%	-0,51
Impôts et taxes	318,45	325,12	2,1%	6,66
Fiscalité directe	267,54	276,44	3,3%	8,90
Fiscalité indirecte	50,91	48,67	-4,4%	-2,24
Autres impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Fiscalité reversée par la Métropole	159,50	159,46	0,0%	-0,04
Attribution de compensation (AC)	139,34	137,81	-1,1%	-1,53
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	20,16	21,65	7,4%	1,49
Compensations des exonérations fiscales	22,03	22,65	2,8%	0,61
Compensation de la réforme de la TP	0,00	0,00	-	0,00
Compensation des exonérations de TF	21,29	21,87	2,7%	0,58
Compensation des exonérations de TH	0,00	0,00	-	0,00
Autres compensations	0,75	0,78	4,0%	0,03
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	125,20	125,93	0,6%	0,73
Dotation global de fonctionnement (DGF)	76,97	80,45	4,5%	3,48
Participations	45,95	43,25	-5,9%	-2,70
Autres dotations et participations	2,27	2,22	-2,2%	-0,05
Autres produits de gestion courante	6,97	7,46	7,1%	0,49
Revenus des immeubles	1,89	1,57	-16,7%	-0,32
Red. versées par fermiers et concessionnaires	2,58	3,01	16,8%	0,43
Autres produits de gestion courante	2,50	2,88	15,0%	0,38
Autres recettes de fonctionnement	0,22	0,44	104,4%	0,23
Recettes de fonctionnement (hors produits financiers)	695,01	700,50	0,8%	5,49

Le BP prévoit une progression des recettes de fonctionnement de 5,49 M€, soit une hausse de 0,8 % par rapport à 2024 contrairement aux exercices précédents qui étaient marqués par des croissances fortes de nos recettes (+26,48 % au BP 2024 et +47,63 % au BP 2023). Cette évolution résulte de 3 facteurs :

- les produits des services publics et des redevances diminuent, en raison de transferts de compétence vers Toulouse Métropole, tandis que certaines recettes, comme les droits de stationnement, augmentent grâce à la mise en place de la lecture automatique des plaques d'immatriculation. En outre, le budget 2024 portait des recettes exceptionnelles au titre de la grande exposition sur les Cathares ;
- la fiscalité directe locale, dont les taux sont stables depuis 2015, progresse de façon limitée avec une revalorisation de l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) à 2,5 % et une progression physique des bases de 1 %, tandis que les recettes de fiscalité indirecte, notamment les droits de mutation sont en baisse (-2 M€);
- en 2025, les dotations et participation sont stables. La hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement étant minorée par les versements de la CAF. En effet, en 2024, la collectivité a perçu une recette exceptionnelle suite à la mise en place d'un nouveau dispositif de financement (bonus territoire) des secteurs de l'Education et de l'Enfance et Loisirs.

La quotité de chaque type de recette (ci-dessous) est globalement similaire en 2025 à celle constatée au budget primitif 2024. La fiscalité, au sens large, représente près de 72 % des recettes totales.

Répartition des recettes de fonctionnement par nature (hors produits financiers)



1. Les flux financiers avec Toulouse Métropole

a. L'attribution de compensation (AC) : 137,8 M€

L'attribution de compensation inscrite au budget 2025 est en légère baisse car elle intègre le changement de compétence lié à l'autorité organisatrice de la mobilité et le transfert du service public de location de vélo libre-service (283 stations gérées par la Mairie de Toulouse).

Le montant précis de l'AC sera ajusté dans une étape intermédiaire lorsque le niveau des charges transférées sera validé par la CLECT.

b. La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 21,7 M€

La DSC de la Mairie de Toulouse est évaluée, pour 2025, à 21,65 M€ soit une progression de 1,7 M€ par rapport au montant perçu en 2024. Cette évolution est conforme au pacte financier et fiscal de Toulouse Métropole actualisé le 20 octobre 2022 et s'explique en partie par la restitution de la dynamique fiscale relative au transfert de produit de taxe foncière réalisé en 2021.

2. Dotations, subventions et participations

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dotation global de fonctionnement (DGF)	76,97	80,45	4,5%	3,48
Dotation forfaitaire	58,17	59,36	2,0%	1,19
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	13,31	15,01	12,8%	1,70
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	5,50	6,08	10,6%	0,59
Participations	45,95	43,25	-5,9%	-2,70
Participations - Etat	5,82	5,90	1,5%	0,09
Participations - Autres tiers	40,13	37,35	-6,9%	-2,78
Autres dotations et participations	2,27	2,22	-2,2%	-0,05
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	125,20	125,93	0,6%	0,73

a. Les dotations

Dans sa version initiale, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 prévoit au niveau national une progression de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal de 290 M€ en 2025 (soit une évolution équivalente à celle de 2024), dont +140 M€ pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et +150 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR). Compte tenu de l'absence d'abondement de la DGF, cette hausse serait financée notamment par écrêtement de la dotation des communes.

Les règles de répartition pour 2025 n'étant pas connues, les produits des dotations sont prévus en fonction des modalités de répartition 2024. La reconduction des règles de répartition actuelles conduirait à une hausse de la DGF évaluée à +3,5 M€ en 2025 par rapport au BP2024.

b. Les autres participations

Pour 2025, les **participations** affichent une baisse de 6% (-2,7 M€) par rapport à 2024, pour s'élever à 43 M€. Elles comprennent les aides de l'Etat (5,9 M€), principalement pour les activités éducatives (5,5 M€) et les dispositifs partenariaux avec la Caisse d'Allocations Familiales (37,3 M€ en 2025 contre 40,1 M€ en 2024), au titre des Centres de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE), des Accueils de Loisirs et de la Petite Enfance.

Les prévisions des participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) se décomposent comme suit :

- dans le domaine de **la petite enfance**, elles s'élèvent à 24,3 M€ dont 19 M€ pour la Prestation de Service Unique et 5,3 M€ pour le Bonus Territoire. Ces prévisions sont basées sur le prévisionnel de 2024 et sur les ouvertures de structure 2024-2025. Le bonus territoire intègre également l'application d'un indice de revalorisation de 10 % du forfait des places existantes en 2024.
- dans le domaine de l'éducation, il est prévu des aides CAF à hauteur de 5,6 M€ contre 10,7 M€ en 2024 et pour l'enfance-loisirs de 4,8 M€ contre 6,2 M€ en 2024. L'année 2024 avait été marquée par une prévision exceptionnelle en raison de la perception de 100% des montants dus au titre de l'année 2023 au titre du Contrat Enfance Jeunesse et 70% de provisions au titre de la perception de la 1ère année du Bonus Territoire pour l'année 2024.
- Les activités des centres sociaux bénéficient au titre de la Prestation de Service Unique des recettes de la CAF pour un montant de 0,44 M€

La partie « **Autres dotations et participations** » concerne principalement la dotation générale de décentralisation (2 M€) dont la projection est stable par rapport à 2024. Cette dotation est destinée à compenser principalement les charges transférées aux communes en matière de services municipaux d'hygiène et de santé (1,9 M€). Le fonds de compensation de la TVA en fonctionnement est également prévu dans cet item à hauteur de 0,15 M€.

3. Le produit de la fiscalité directe locale

Le produit de taxe foncière sur les propriétés bâties inscrit au budget primitif 2025 s'élève à 264,4 M€ et intègre :

- une revalorisation forfaitaire des bases de 2,5% pour les locaux d'habitation, correspondant à une estimation, au moment de la constitution du budget primitif, de la progression de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre novembre 2023 et novembre 2024 ;
- une revalorisation forfaitaire de 1% pour les locaux commerciaux ;
- une croissance physique projetée des bases de 1% pour les locaux d'habitation, de 0,5% pour les locaux commerciaux, et une stabilité de la base physique des locaux industriels.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi que la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires se voient appliquer une revalorisation forfaitaire des bases de 2,5%, et une croissance physique de 1%.

Enfin, il convient de noter que **les taux de fiscalité n'évoluent pas en 2025** et que la pression fiscale municipale est parfaitement stable depuis 2015.

4. Les compensations

Les allocations compensatrices sont versées par l'Etat aux collectivités suite à la mise en place d'exonérations de fiscalité locale.

Pour 2025, elles connaissent une progression liée à l'évolution des bases exonérées auxquelles elles correspondent.

5. Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Taxe add. aux droits de mutation ou pub. foncière	28,00	26,00	-7,1%	-2,00
Taxe sur l'électricité	10,50	10,73	2,2%	0,23
Prélèvement sur les produits des jeux	7,85	7,33	-6,6%	-0,52
Taxes locale sur la publicité extérieure	2,10	2,10	0,0%	0,00
Droit de place	2,35	2,40	2,1%	0,05
Autres impôts et taxes indirects	0,11	0,11	5,6%	0,01
Fiscalité indirecte et autres taxes	50,91	48,67	-4,4%	-2,24

Le produit de la **fiscalité indirecte** est projeté en **diminution de 4,4%, soit une variation de -2 M€**

Poste prépondérant de la fiscalité indirecte, **le produit des droits de mutation (DMTO)** est évalué à 26 M€ en 2025. Après une forte baisse au compte administratif 2023, une nouvelle diminution est attendue en 2024 (le montant projeté à fin 2024 sera en deçà du montant prévu au BP 2024). Toutefois, il est fait l'hypothèse d'une hausse de ce produit en 2025. En effet, la baisse du niveau de l'inflation conjuguée à une diminution attendue des taux de crédit à l'habitat pourrait entraîner un rebond du volume des transactions immobilières en 2025.

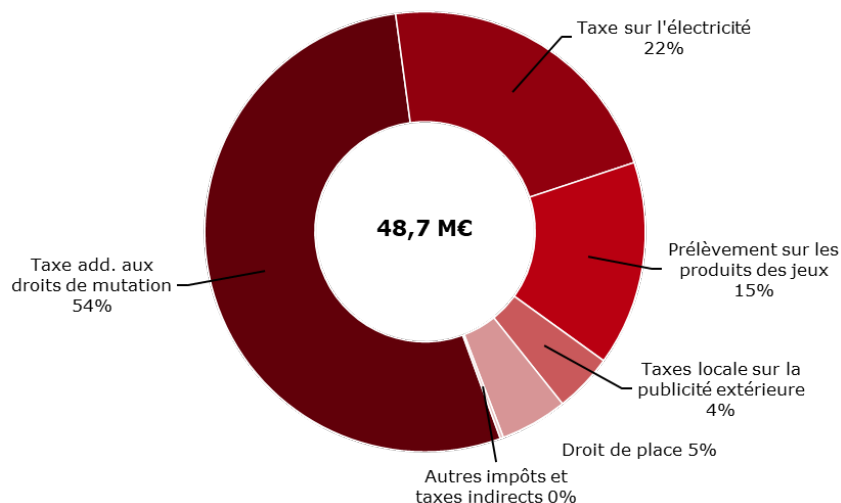
Le produit de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) est attendu en hausse de +2% en 2025 par rapport au budget primitif 2024. Pour rappel, cette part de TICFE a remplacé la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en 2023. A compter de 2024, ce produit évolue chaque année en fonction de l'inflation et de la variation de la consommation d'électricité sur le territoire de la commune.

Les produits des jeux sont prévus en baisse de 0,5 M€ au regard de l'activité constatée du casino au cours des 5 premiers mois 2024.

Les prévisions relatives à la taxe locale sur la **publicité extérieure** sont stables de BP à BP.

Concernant les **droits de place**, la légère hausse de 2,1 % s'explique par une progression des recettes des marchés couverts et de celles des terrasses et éléments mobiles.

Répartition de la fiscalité indirecte et autres taxes

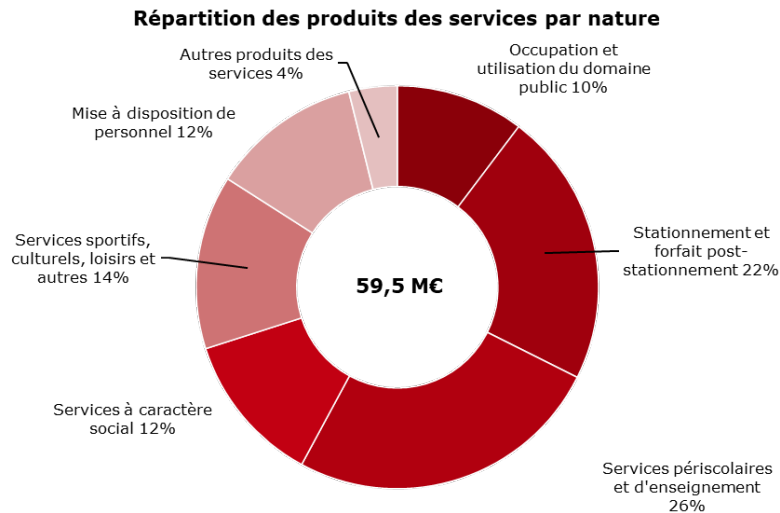


6. Les autres produits de fonctionnement

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	22,49	19,25	-14,4%	-3,24
Redevance d'occupation du domaine public communal	4,39	1,00	-77,2%	-3,39
Red. de stationnement et forfait post-stationnement	12,47	13,12	5,2%	0,65
Autres redevances d'utilisation du domaine	5,63	5,13	-8,9%	-0,50
Redevances et droits des services	29,49	30,71	4,1%	1,22
Red. et droits des services à caractère culturel	2,37	2,06	-13,2%	-0,31
Red. et droits des services à caractère sportif	2,51	2,81	12,1%	0,30
Red. et droits des services à caractère de loisirs	2,04	2,35	15,4%	0,31
Red. et droits des services à caractère social	6,73	7,25	7,7%	0,52
Red. et droits des serv. périscolaires et d'enseignement	14,96	15,16	1,3%	0,20
Autres redevances et droits des services	0,89	1,09	21,9%	0,20
Mise à disposition de personnel	8,14	7,19	-11,7%	-0,95
Remboursement de frais	1,03	1,32	28,4%	0,29
Autres produits des services	1,49	0,98	-34,2%	-0,51
Produits des services	62,65	59,45	-5,1%	-3,20

Directement dépendants de l'activité des services publics, les produits des services sont projetés en baisse de 3,2 M€ par rapport au BP 2024 afin de tenir compte de plusieurs paramètres :

- **les recettes des services publics tarifés** (cantines, centres de loisirs, crèches, équipements culturels et sportifs...) sont en augmentation de 4,1% pour un montant total de 30,7 M€. La diminution des redevances culturelles s'explique par la fin de la grande exposition sur les Cathares. La prévision des redevances à caractère social liées aux participations des familles pour les structures de la petite enfance progresse de 0,5 M€. Cette évolution s'explique principalement par les ouvertures de structures en 2024 et 2025 ayant permis de proposer 143 agréments supplémentaires par rapport à 2023.
- **les redevances et recettes d'utilisation du domaine** (droits de voirie, de fourrière, de stationnement) affichent une diminution de 3,2 M€. Suite au renouvellement du contrat de concession de mobilier urbain de la Mairie de Toulouse, c'est désormais Toulouse Métropole qui perçoit cette recette. En effet, Toulouse Métropole est compétente pour autoriser les occupations sur le domaine public routier et peut, à ce titre, percevoir une redevance. Ce transfert sera présenté en CLECT et intégré dans l'attribution de compensation de la Mairie de Toulouse au cours de l'exercice 2025. Les recettes liées au stationnement sont estimées en progression constante suite à la mise en place de la Lecture Automatiques des Plaques d'Immatriculations (LAPI) en août 2022.
- les refacturations à Toulouse Métropole et à d'autres collectivités de personnel affichent un montant total de 7 M€ pour 2025 au vu du prévisionnel d'exécution sur l'exercice 2024 ;
- la Mairie de Toulouse continue de porter la masse salariale mise à disposition de la SPL du Métronum pour un montant estimé à 0,2 M€ (contre 0,6 M€ au BP 2024) ;



B. Les dépenses de fonctionnement

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Achats de biens et de services	159,65	159,75	0,1%	0,10
Dépenses de personnel	398,33	405,61	1,8%	7,27
Fonds de péréquation et autres reversements	2,77	3,08	11,2%	0,31
Subventions, contributions et participations	68,58	73,62	7,4%	5,04
Autres charges de gestion courante	8,71	10,45	19,9%	1,74
Autres charges de fonctionnement	0,42	0,40	-4,2%	-0,02
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	638,46	652,90	2,3%	14,44

Retraité du transfert à Toulouse Métropole du contrat de VéloToulouse (3M€), les dépenses de fonctionnement devraient augmenter en 2025 de près de 17,4 M€, soit une progression de 2,7 % de BP à BP. L'accueil du Tour de France pour la boucle du 16 juillet 2025 est évalué à environ 1 M€.

Le budget 2025 de la ville montre une augmentation des dépenses dans plusieurs domaines malgré des efforts de maîtrise. Les achats de biens et services progressent avec des ajustements pour l'énergie et le poste assurance.

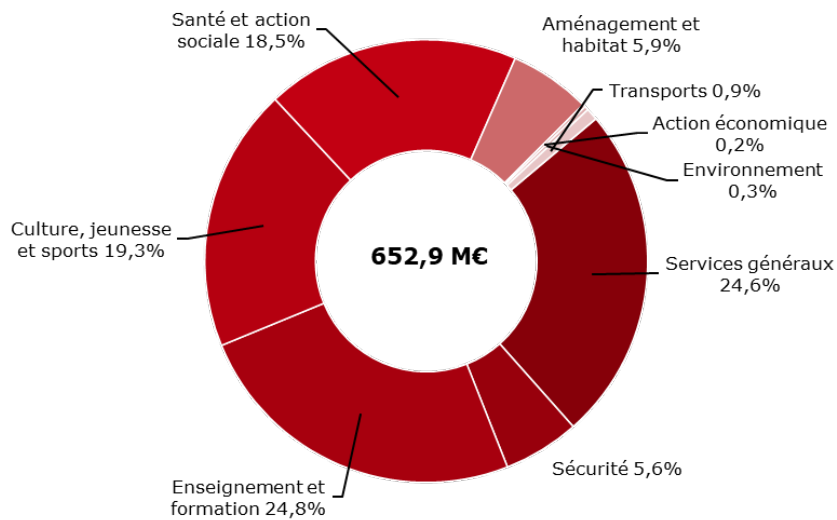
Face à des hausses des charges salariales, la Mairie de Toulouse planifie des redéploiements de postes pour maintenir un équilibre budgétaire sans dégrader le service public.

Par ailleurs, le soutien aux associations et en particulier celui à la petite enfance, est renforcé.

Le graphique ci-dessous présente la ventilation des dépenses réelles de fonctionnement hors dette, par grands secteurs d'intervention. Les dépenses de proximité liées à la vie de quartier (éducation, culture, sports, santé, sécurité) représentent près de 68 % des dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers.

Les seules dépenses de personnel, représentant 62,9% de dépenses de fonctionnement (après les refacturations avec Toulouse Métropole des agents mutualisés), témoignent de la volonté de la Mairie à poursuivre la gestion directe de nombreuses activités municipales.

Dépenses réelles de fonctionnement par fonction (hors frais financiers)



1. Achats de biens et de services

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Matières et fournitures	57,13	58,86	3,0%	1,73
Eau et assainissement	3,98	3,95	-0,8%	-0,03
Energie, électricité	15,10	17,80	17,9%	2,70
Chauffage urbain	2,23	2,23	0,0%	0,00
Gaz	9,20	7,35	-20,1%	-1,85
Alimentation	14,91	14,95	0,3%	0,04
Fournitures d'entretien	1,59	1,93	21,8%	0,35
Fournitures de petit équipement	2,20	1,88	-14,3%	-0,31
Vêtements de travail	0,74	0,78	5,7%	0,04
Fournitures scolaires	0,95	2,29	140,2%	1,34
Autres matières et fournitures	6,24	5,70	-8,6%	-0,54
Contrats de prestations de services	42,01	38,24	-9,0%	-3,77
Locations mobilières et immobilières	9,59	10,16	6,0%	0,57
Entretien et réparations	10,27	9,87	-3,9%	-0,40
Assurances	1,22	2,54	109,1%	1,33
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2,69	2,51	-6,5%	-0,17
Publicité, publications et relations publiques	5,23	4,96	-5,2%	-0,27
Transports	2,19	2,25	2,6%	0,06
Déplacements et réceptions	0,56	0,55	-1,4%	-0,01
Frais postaux et de télécommunications	0,86	0,84	-2,4%	-0,02
Frais de gardiennage	3,84	4,23	9,9%	0,38
Frais de nettoyage des locaux	3,75	3,85	2,6%	0,10
Remboursement de frais à TM	8,42	8,25	-2,0%	-0,17
Impôts et taxes	2,42	2,54	4,7%	0,11
Autres charges à caractère général	9,47	10,10	6,6%	0,63
Achats de biens et de services	159,65	159,75	0,1%	0,10

Les achats de biens et services représentent près de 25% des dépenses de fonctionnement. Sont intégrés 1,04 M€ au titre de l'accueil du Tour de France en tant que ville de départ et d'arrivée lors de la boucle prévue le 16 juillet 2025.

La maîtrise de ce poste est essentielle pour garantir l'équilibre budgétaire. Les directions poursuivent leur travail de recherche d'économies et de pistes d'optimisation tout en garantissant le maintien d'un service public de qualité.

Les dépenses liées **aux matières et fournitures** ont été construites sur la base des éléments suivants :

- Une légère augmentation des prix sur les denrées alimentaires absorbée par une remise à plat des livraisons de repas aux écoles avec le renforcement des mesures prises pour la lutte contre le gaspillage. A noter que 0,2 M€ supplémentaires seront consacrés à la mise en place de machines permettant la suppression de contenants jetables ;
- D'une stabilisation des dépenses d'eau et d'assainissement (-0,03 M€), d'une inflexion des prix du gaz (-1,85 M€) et des carburants (-0,54 M€). Les anticipations pour ce qui concerne l'électricité sont en hausse de près de 18%, soit +2,7 M€ ;
- Sur le poste des fournitures scolaires, une partie des crédits inscrits a exceptionnellement été imputée sur d'autres natures comptables au BP2024. L'enveloppe du BP2025 marque une évolution classique dans la continuité du montant voté, soit +2M€.

Les **marchés d'assurance** sont en hausse de plus de 100% par rapport à 2024 pour atteindre le montant de 2,54 M€. Le contexte actuel, notamment climatique pour le volet « dommages aux biens », explique l'évolution des primes dues par les collectivités.

Les frais de nettoyage de locaux et de gardiennage sont impactés à la fois par un effet volume des prestations réalisées liées notamment à l'augmentation des surfaces occupées ainsi que par des besoins particuliers autour de la piscine Nakache (0,36 M€).

Les autres dépenses constituant les achats de biens et de services sont en légère hausse par rapport à 2024.

2. Les charges de personnel

Les dépenses de masse salariale inscrites au titre du budget principal pour 2025 progressent de +1,8 % soit +7,27 M€ par rapport au BP 2024 pour atteindre 405,6 M€.

Cette évolution s'explique exclusivement par les éléments suivants :

- L'évolution liée aux déroulements de carrières des agents (GVT interne) :
 - o Avancements d'échelon : + 1,7 M€
 - o Avancements de grade et promotions internes : + 0,76 M€
- L'évolution des charges patronales, notamment le taux de cotisation patronale CNRACL (+ 4 points de cotisations) annoncée dans le cadre du Projet Loi de Finances de la Sécurité Sociale pour un montant prévisionnel de 6,9 M€
- La non-compensation de l'augmentation de la cotisation patronale de Sécurité sociale à hauteur de 1% et pour un montant prévisionnel de 1,7 M€
- Une enveloppe prévisionnelle de revalorisation obligatoire du rehaussement du minimum de traitement d'un montant de 0,1 M€.

La rémunération des effectifs permanents, notamment avec l'effet année pleine des créations de postes de 2024, porte un montant de masse salariale incompressible de 338 M€.

Enfin, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole ont fait le choix de mettre en place des services communs et des services mutualisés. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a acté une évaluation du coût des services communs pour l'année 2024 à 38,4 M€.

Une fois retraitée des flux réciproques afférents à ces mutualisations, la masse salariale réellement affectée aux politiques publiques municipales atteindrait près de 436 M€.

	BP 2024	BP 2025	Evolution (%) n/n-1
Montant de masse salariale au chapitre 012	398,33	405,61	2%
Retraitements	33,20	30,44	-8%
Services mutualisés facturés à TM	-5,08	-5,20	2%
Remboursement Budgets Annexes TM personnel mis à disposition	-0,12	-0,16	36%
Remboursement pour personnel mis à disposition d'Autres organismes	-0,56	-0,80	43%
Solde remboursement mises à disposition individuelles par TM	-1,78	-1,20	
Services communs (déduits de l'Attribution de Compensation)	40,73	37,80	-7%
Masse salariale nette retraitée	431,53	436,05	1,05%

3. Les subventions, contributions et participations

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Subventions de fonct. au CCAS	12,96	13,46	3,9%	0,50
Sub. de fonct. aux étab. & services admin. rattachés	4,69	4,70	0,2%	0,01
Subventions de fonct. aux personnes de droit privé	37,54	42,11	12,2%	4,57
Contributions obligatoires	6,52	6,90	5,8%	0,38
Autres subventions et participations	6,86	6,44	-6,1%	-0,42
Subventions, contributions et participations	68,58	73,62	7,4%	5,04

Ce poste de dépenses est en hausse de 5,04 M€ de BP à BP.

Les **subventions de fonctionnement aux associations** représentent 57,2% de ce poste soit un montant de 42,11 M€ et affichent une hausse de BP à BP de 4,57 M€.

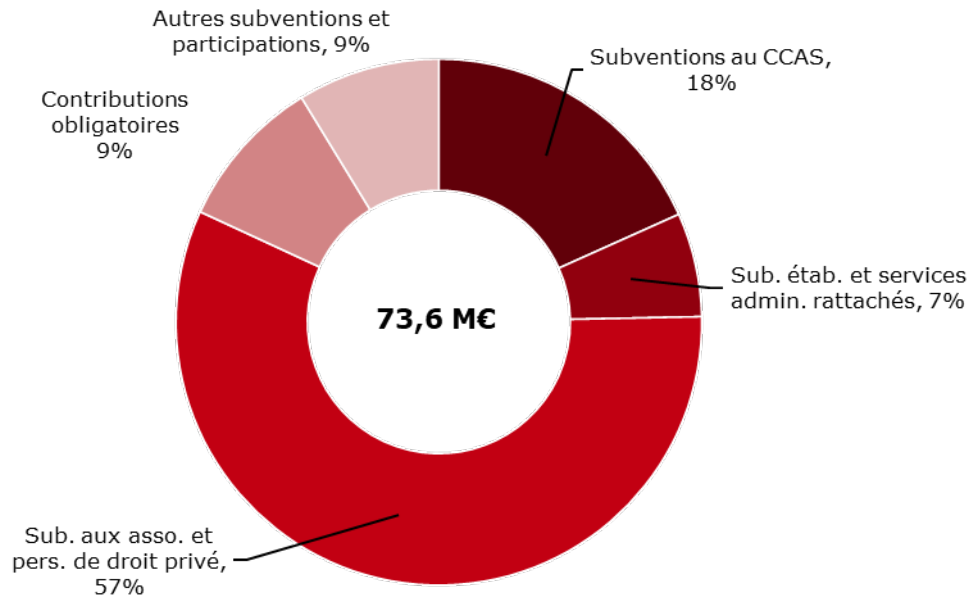
Cette tendance s'explique essentiellement par le plan de soutien aux acteurs locaux associatifs du secteur de la Petite Enfance. Celui-ci subit une crise majeure mettant en risque la pérennité de cette offre de garde essentielle aux familles. Après étude de la situation financière de ces structures et mise en place de critères objectifs permettant de conditionner l'aide versée tout en préservant un traitement équitable, le Conseil Municipal a validé le 26 juin 2024 une revalorisation structurelle et pérenne des aides au fonctionnement d'un montant de 5,5 M€ sur 3 ans. L'évolution de BP24 à BP25 représente +4 M€.

La **subvention au Centre Communal d'Action Sociale** progresse de 0,5 M€ soit une hausse de +3,9 % du fait de mesures réglementaires en termes de masse salariale et la prise en compte de l'impact de l'inflation sur les charges de fonctionnement du CCAS.

Les contributions de la Mairie de Toulouse aux **établissements scolaires privés** sont en hausse de 5,8% compte tenu de l'évolution constatée des effectifs en 2024.

Enfin, concernant les **autres subventions et participations**, la principale évolution concerne l'ajustement de la contribution au syndicat mixte des Abattoirs. La contribution prévue au BP2025 est basée sur l'ajustement 2024 revalorisée au taux prévisionnel de l'inflation 2024 soit une contribution de 2,03 M€.

Répartition des subventions, contributions et participations par typologie



4. Autres charges de gestion courantes

Ce poste est en hausse de 20 %, soit + 1,7 M€ par rapport au budget primitif 2024. Cela s'explique par l'évolution des crédits prévus au titre du numérique en hausse de 1,5 M€ de BP à BP (révision de prix de 2024 et 2025, évolution des usages, augmentation des licences...).

Les inscriptions pour les admissions de titres en non-valeur ou pour les pénalités sur les marchés progressent de 115 000 €.

5. Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est réparti entre Toulouse Métropole et ses communes membres à partir du coefficient d'intégration fiscal (CIF). Aucun changement majeur n'étant prévu à ce jour pour 2025, le prélèvement au titre de ce fonds est anticipé à 2,6 M€ en 2025, soit au niveau de la moyenne constatée sur les quatre derniers exercices. Le volume du FPIC est figé par la loi à 1 milliard d'euros.

III. L'investissement et son financement

A. Les dépenses d'investissement

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) de la Mairie de Toulouse a été votée en mars 2021, pour un montant de 944 millions d'euros pour la période 2021-2026. Le recensement de nouveaux projets à l'issue des travaux de mi-mandat et la prise en compte de l'évolution des conditions de marché lors des travaux de **révision de la programmation**, ont conduit à augmenter la **PPI 2021-2026 de la Mairie de Toulouse** de 113 millions d'euros, pour la porter à **1 057 millions d'euros**.

Cette capacité financière octroyée aux directions opérationnelles pour mener à bien les projets de la mandature fait l'objet chaque année, lors des étapes budgétaires, d'une inscription de crédits correspondant aux besoins résultant de la programmation technique des opérations.

Pour le **budget primitif 2025**, le **programme d'investissement de l'année s'élève à 221,4 millions d'euros**, soit 20,9 % des crédits prévus au sein de la PPI actualisée 2021 - 2026.

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Chapitres 13, 20, 204, 21, 23, 26, 27 et 458 - en M€

AXE	BP 2025
Sécurité et tranquillité	10,91
Sécurité	4,17
Eclairage public	5,45
Mobilités et réseaux	0,79
Education - plan sûreté	0,50
Vie de quartier et proximité	114,36
Education	62,09
Sports	17,20
Aménagement – équipements mutualisés	4,63
Action territoriale	13,66
Solidarités	5,83
Petite enfance	6,29
Animation socioculturelle (dt mission égalité)	2,94
Enfance loisirs	0,98
Réglementation	0,75
Développement durable et la nature en ville	28,21
Espaces verts	10,06
Environnement	6,09
Parc automobile peu émissif	4,51
Immobilier - leds dans les écoles	0,37
Immobilier - travaux courants économie d'énergie	0,08
Sports - leds terrains de sport	2,42
Autres projets : photovoltaïque, végétalisation, rafraîchissement	4,68
Rayonnement municipal et Modernisation	67,92
Immobilier	22,03
Aménagement	15,09
Numérique	11,63
Culture	15,24
Communication	0,11
Ressources humaines	0,34
Cuisine centrale	1,87
Commande publique	0,09
Moyens généraux	1,00
Gestions déléguées	0,16
Finances	0,38
TOTAL	221,41

Les principales opérations du budget 2025 sont :

Axe 1 : Sécurité et tranquillité : 10,9 M€

Les crédits alloués à la **sécurité** s'élèvent à **4,2 M€** dont 2,5 millions serviront à la poursuite du déploiement du plan caméras, dans le centre-ville ainsi que sur plusieurs ZAC (zones d'aménagement concerté).

Le budget 2025 consacré à **l'éclairage public** s'élève à **5,5 M€**. Ces crédits seront majoritairement destinés à l'entretien courant du parc, à la poursuite du plan de transformation de l'éclairage traditionnel en éclairage LED avec pour objectif l'atteinte du 100% LED d'ici 2026, et à l'installation de systèmes de détection de forme pour un fonctionnement raisonné. Ces améliorations des équipements d'éclairage constituent un moyen de lutte contre la pollution lumineuse et contribuent à répondre aux enjeux de la transition écologique.

Axe 2 : Vie de quartier et proximité : 114,4 M€

L'éducation représente 62,1 millions des crédits destinés à l'axe vie de quartier et proximité. 45,3 millions sont prévus pour les travaux de construction, d'extension et de réhabilitation des groupes scolaires (GS). Parmi les constructions neuves dont l'ouverture est programmée en 2025 figurent le GS Marie Marvingt, le GS Ada Lovelace et l'école maternelle Lucie Aubrac. Les travaux du nouveau GS Marie de Gournay doivent eux se poursuivre pour un achèvement sur l'année scolaire 2025-2026. La réouverture des écoles Lagrange, Benezet (élémentaires) et Jolimont (maternelle) suite à de lourdes interventions d'extension / réhabilitation est par ailleurs prévue en 2025 ; tandis que seront lancés de nouveaux chantiers de rénovation pour l'école maternelle Ancely et les GS Curie, Ranguel et Courrège. A noter parallèlement que les acquisitions foncières nécessaires pour la construction future des groupes scolaires Latécoère et Fondeyre devraient avoir lieu en 2025.

Les investissements dédiés aux **équipements sportifs** s'élèveront à **17,2 M€** :

- 6 millions d'euros seront consacrés au Plan Piscine en 2025 dont 3,4 M€ pour les importants travaux de rénovation de la piscine Toulouse Lautrec, avec le lancement de la réhabilitation de la coupole et du bassin ainsi que la création d'un bassin d'apprentissage. Des travaux d'urgence, à hauteur d'1 M€, seront engagés sur les installations d'été de la piscine Nakache afin d'en garantir le fonctionnement sur les prochaines saisons estivales. Enfin, 800 000 € devront permettre d'achever le chantier de rénovation de la piscine Pech David.
- Concernant les stades et terrains, les travaux sur le Stade TOEC Georges Aybram démarreront en 2025 avec 1 M€ prévus sur l'année pour le début de son extension et réhabilitation, et 1 M€ seront consacrés à la réfection et mise en sécurité de la piste d'athlétisme Gironis.
- S'agissant des salles et gymnases, les principaux investissements concerneront la construction du gymnase Guilhermy (1,8 M€ étant prévus à cet effet sur l'année) et l'extension-réhabilitation de la salle d'armes Louis Julien qui démarrera également en 2025 (1,1 M€ inscrits au BP25).

Les dépenses relatives aux **équipements mutualisés** représentent **4,6 M€** en 2025 et seront essentiellement consacrées aux phases d'études des projets suivants :

- L'équipement mutualisé de la Cartoucherie qui comprendra une médiathèque, une ludothèque, un centre social, une Maison Toulouse Services (MTS) et des salles d'activités ;
- L'équipement mutualisé Malepère qui accueillera une médiathèque, une ludothèque, un centre culturel, un gymnase, un restaurant seniors ;
- L'équipement de Montaudran sera orienté vers la jeunesse et les familles ;
- A noter qu'un nouvel équipement mutualisé a été inscrit à la programmation de la Mairie de Toulouse pour 2025. Il s'agit d'un équipement qui sera situé à Soupetard, quartier prioritaire de la politique de la ville au fort dynamisme. Il concentrera des fonctions d'accueil pour les associations, de soutien à la jeunesse et à la parentalité, ainsi que de médiation culturelle. Le projet est estimé à 2,5 millions d'euros dont 1,9 millions prévus en 2025 pour l'acquisition des locaux et les premiers aménagements.

Afin de renforcer **l'action de proximité**, **13,7 M€** d'investissement sont prévus pour l'entretien et le développement des salles associatives, des équipements de proximité des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des mairies annexes et MTS, etc. Des crédits seront notamment dédiés à la rénovation des salles de proximité Negreneys et Job dans le Nord de Toulouse et à la salle Lafourquette localisée au Sud. Des aménagements intérieurs à hauteur de 500 000 € seront réalisés au sein de l'équipement de quartier St-Martin du Touch qui englobe une salle polyvalente, des salles d'activités, un centre social et un accueil jeune pour un projet d'un montant total de 825 000 €. Dans le quartier de Bagatelle, 1,1 M€ seront consacrés à la poursuite des travaux pour le Pôle Ludique et aux Izards, 3 M€ seront investis pour le lancement des travaux du centre de loisirs mutualisés sur le secteur Rigal. Le chantier de la halte-garderie de Mirail Université démarrera également en 2025 (700 000 € de crédits sont prévus au BP).

Les **solidarités** affichent un budget de **5,8 millions** d'euros pour 2025, comprenant principalement le financement des travaux de l'espace de vie social localisé à Montaudran (1,1 M€ prévus au BP2025), les centres sociaux d'Amouroux et de Soupetard (1,3 M€ prévus en 2025) et la poursuite du chantier de démolition/reconstruction du restaurant seniors Bonheure (725 000 € pour l'année à venir).

Les dépenses d'investissement relatives à la politique de la **petite enfance** sont évaluées à **6,3 millions d'euros** pour l'année 2025 dont 4,8 millions destinés aux travaux courants d'entretien des établissements d'accueil du jeune enfant.

La direction de **l'action socio-culturelle** et celle de **l'enfance loisirs** totalisent un budget de **3,9 millions d'euros** pour leurs travaux courants et leurs opérations individualisées telles que la création du pôle d'activités socio-culturelles Paul Bert à St-Simon (1,2 M€ prévus au BP 2025), ou encore la rénovation et mise en conformité de la MJC Croix Daurade (1 M€ sur l'exercice 2025).

Axe 3 : Développement durable et nature en ville : 28,2 M€

La Mairie de Toulouse prévoit notamment 4,2 M€ au titre des travaux de végétalisation dans les **espaces verts, parcs et jardins** de la ville, incluant le réaménagement du parking du Zenith, la création d'un nouvel espace vert au niveau du stade Sergent Vigné et la rénovation du jardin historique de la Reynerie. A ces actions, s'ajoutent les opérations du budget participatif qui visent à renforcer la nature en ville, la biodiversité et à adapter la cité aux conséquences du changement climatique, via des travaux de renaturation et de végétalisation.

La **thématique environnement** présente un budget de **6,1 M€** pour 2025 dont 2,8 M€ pour la poursuite du déploiement du plan 100 000 arbres. En outre, dans le cadre de sa politique en faveur de l'agriculture urbaine, la Mairie de Toulouse consacrera, en 2025, 1,8 M€ au rachat de la ferme Bordebio aux Izards. Cette activité agroécologique est génératrice d'emploi et de lien dans le quartier classé prioritaire par la politique de la ville.

Sont également prévus, 1 M€ pour la réfection de l'éclairage des stades et 2 M€ pour la végétalisation des cours de récréation des écoles de la ville. A noter que le plan LED dans les établissements scolaires de la commune devrait s'achever en 2025, avec l'équipement des dernières écoles. Parallèlement, près de 4,5 millions d'euros seront affectés au renouvellement des véhicules de la collectivité pour des véhicules peu émissifs afin d'accompagner la mise en œuvre de la Zone à Faible Emission, et 840 000 € seront cette année investis dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments de la collectivité.

Axe 4 : Rayonnement municipal et modernisation : 67,9 M€

L'année 2025 sera marquée par le **rayonnement de la culture** toulousaine (**15,2 M€** prévus au BP 2025) :

- La réouverture du musée des Augustins est prévue pour la fin de l'année. 3 M€ sont prévus pour l'achèvement des travaux sur le grand cloître endommagé avec notamment la reprise de la structure, le nettoyage des sculptures, la réhabilitation des aménagements paysagers et la réfection des éclairages. 1,3 M€ seront affectés à la mise en accessibilité du parvis et 300 000€ à la finalisation de la rénovation du rez-de-chaussée afin de répondre aux normes des musées de France. La nouvelle entrée comprendra une boutique, un accueil, des vestiaires, des sanitaires et un espace de repos.
- Débutés fin 2024, les travaux de la Cinémathèque (1,6 M€ prévus sur l'année) se poursuivront pour une finalisation à l'automne-hiver 2025. Essentiels dans une optique d'adaptation de l'équipement à tous les publics, ils visent à créer une salle de projection supplémentaire de 100 places, un hall d'exposition, un espace de réception et d'accueil ainsi qu'un café et une terrasse extérieure.
- En vue d'asseoir le Théâtre de la Digue au rang d'équipement d'envergure internationale, des travaux de rénovation et de réaménagement sont programmés. Ils visent à créer une salle de création et de monstration, des espaces d'accueil d'artistes en résidence, des bureaux ainsi qu'un espace de convivialité dédié aux échanges avec le public. Débutant en 2025, 2 M€ sont prévus pour cette première année de chantier.

- Les travaux d'agrandissement et d'aménagement du Château d'Eau, initiés fin 2024, se poursuivront en 2025 avec 1,8 M€ inscrits au BP.

Des crédits seront également alloués à la sauvegarde du **patrimoine** historique de Toulouse pour l'achèvement des travaux de l'église notre Dame du Taur (1,8 M€ en 2025) et le début des chantiers de rénovation du Couvent des Jacobins (1,2 M€ en 2025) et de Saint-Pierre des Chartreux (1 M€ en 2025). Les travaux pour la création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) démarreront aussi en 2025 avec 1,2 M€ de dépenses prévues, pour un projet devant se porter au total à 2,5 M€.

La modernisation de la collectivité se poursuivra avec **11,6 M€ de crédits** inscrits pour le déploiement d'équipements, d'infrastructures et le développement de projets **numériques** (dématérialisation, automatisation, sécurisation, etc.)

B. Le financement de l'investissement

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	59,82	58,83	-1,6%	-0,99
Epargne nette	27,01	17,92	-33,6%	-9,09
Dotations, fonds et réserves	19,25	21,30	10,7%	2,05
Subventions d'investissement reçues	5,71	7,46	30,8%	1,76
Produits des cessions d'immobilisations	6,13	10,91	77,8%	4,78
Opérations pour compte de tiers	0,57	0,30	-47,4%	-0,27
Autres recettes d'investissement	1,15	0,94	-18,6%	-0,21
Emprunt d'équilibre	165,90	162,58	-2,0%	-3,32
Recettes d'investissement	225,72	221,41	-1,9%	-4,31

1. Les ressources propres

a. Les dotations, FCTVA et divers : 21,3 M€

Ce montant comprend la prévision du Fonds de Compensation de la TVA à hauteur de 20 M€ en hausse de 2 M€ de BP à BP. Cette inscription est la traduction du niveau des investissements constatés sur l'exercice de référence et ne comprend pas les dispositions prévues dans le projet de loi de finances en cours lors de la rédaction du rapport.

Le reversement de la taxe d'aménagement par Toulouse Métropole est estimé à 1,3 M€.

b. Les subventions : 7,5 M€

Les subventions d'investissement inscrites au présent budget sont celles pour lesquelles une notification a été reçue ou celles inscrites formellement dans le cadre de dispositifs partenariaux (convention territoriale, convention l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine – ANRU, etc.).

Les principales subventions devant être perçues en 2025 sont listées ci-dessous

L'**Etat** devrait, en 2025, apporter une participation aux projets de la collectivité à hauteur de 2,4 M€ qui se décomposent comme suit :

- 1,12 M€ au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la construction du groupe scolaire Ada Lovelace (90 000 €), la rénovation de la piscine Pech David (565 624 €), la reconstruction et l'extension du groupe scolaire Bénézet (210 000 €) ainsi que la réhabilitation de la Maison Giscard (260 163 €),
- 564 817 € au titre de l'ANRU pour la construction d'un nouveau groupe scolaire Marie Marvingt à Empalot (400 000 €) et la création de nouveaux équipements tels que le centre social à Mirail Université et le pôle ludique à Bagatelle (164 817 €),
- 315 000 € avec l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour la rénovation de la piscine Toulouse Lautrec,
- 210 000 € pour la réhabilitation du groupe scolaire Jolimont au titre du Fonds Vert,
- 107 355 € avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les études préalables et de programmation du Centre Régional d'Expertise sur l'Archéologie et les Collections,
- 60 000 € au titre du bonus écologique pour l'achat de véhicules électriques.

L'**ADEME** participe à plusieurs projets de géothermie, notamment pour les groupes scolaires Joséphine Baker, Canto Laouzetto, Bénézet et Émilie du Châtelet pour un total de 115 620 € prévus en 2025. Elle apportera également sa participation, à hauteur de 791 154 €, sur le projet REVOX qui vise au remplacement des emballages jetables dans les cantines scolaires par des contenants réutilisables.

La **Caisse des Dépôts** devrait contribuer au déploiement de l'éclairage innovant Ville de demain pour 147 000 €.

La **Caisse d'Allocations Familiales**, quant à elle, cofinancera à hauteur de 1,2 M€ différents projets de construction, réhabilitation et rénovation sur les Centres de Loisirs Associés à l'École (CLAE), les centres sociaux, ludothèques et les établissements d'accueil du jeune enfant (relais petite enfance, haltes garderies, crèches collectives, multi-accueils).

La **Région Occitanie** versera 2,1 M€ pour l'aménagement des abords de la chapelle Saint Joseph (815 000 €), la restauration de la Basilique St-Sernin (297 360 €), le nouveau bâtiment d'accueil du Musée des Augustins (169 089 €), de nouveaux équipements dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (609 614 €) et la réhabilitation de la Maison Giscard (185 830 €).

A ce stade, il n'est pas prévu d'accompagnement du Conseil Départemental de la Haute-Garonne sur des projets d'investissements.

c. Les cessions d'immobilisations : 10,9 M€

Sont citées ici, à titre principal, la vente de divers immeubles pour 3,7 M€ dont l'immeuble Caso patrimoine Hôtel de Lestang et de terrains pour 3,6M€.

Dans le cadre du projet Dessines moi Toulouse à Bordeblanche, il est prévu une cession estimée à 1,5 M€. Cet îlot est destiné à recevoir une résidence intergénérationnelle, incluant de nombreux espaces communs qui seront animés par le bailleur pour favoriser et faciliter les échanges, l'innovation sociale et la création de lien social entre les résidents. Le montant des ventes aux enchères de véhicules est estimé à 175 000 €.

d. Les opérations pour compte de tiers et remboursement de travaux : 0,3 M€

Ces crédits correspondent principalement aux interventions sur les immeubles menaçant ruine (100 000 €) et le remboursement des travaux d'office réalisés par les services Hygiène et Santé de la Mairie de Toulouse pour l'élimination des encombrants dans les logements de particuliers affectés par le syndrome de Diogène (140 000 €). Cette inscription comprend également le reliquat de l'opération pour compte de tiers, équilibrée en dépenses et en recettes, pour les interventions sur l'Immeuble de Grande Hauteur Jean Jaurès pour 60 000 €.

2. L'emprunt

Déduction faite des ressources propres, y compris l'épargne nette, le besoin de

financement restant, qui correspond à l'emprunt d'équilibre, s'élève en 2025 à 162,58 M€ environ. Le niveau de financement réellement mobilisé dépendra de l'exécution budgétaire.

IV. L'endettement

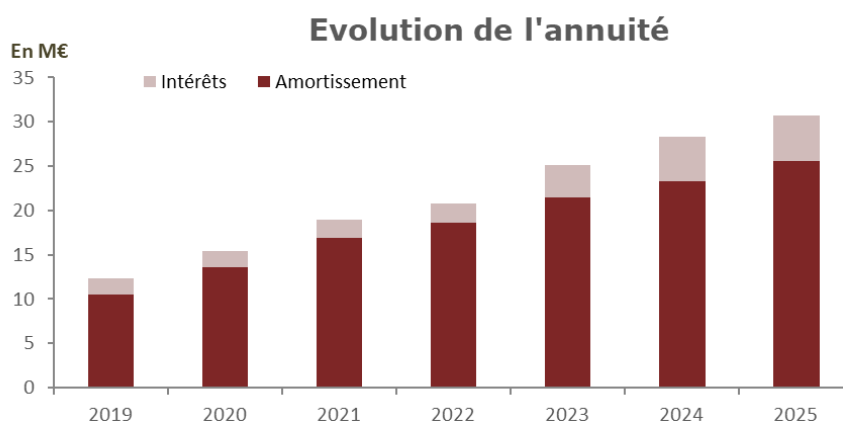
L'encours de dette au 31 décembre 2024 atteint les 272,66 M€. Cet encours majoritairement à taux fixe ne comporte pas d'emprunts structurés, et se répartit entre 13 prêteurs.

En 2025, l'encours de dette projeté au 31 décembre devrait atteindre près de 315,1 M€.

L'annuité de la dette estimée pour l'exercice 2025 s'élèverait à 30,3 M€, en augmentation du fait de la mobilisation de nouveaux emprunts en 2024 et 2025. La dette de la Mairie de Toulouse étant jeune, il n'y a pas encore de contrats anciens qui arrivent à leur terme. Chaque emprunt nouveau se traduit donc par une augmentation du remboursement annuel des années suivantes.

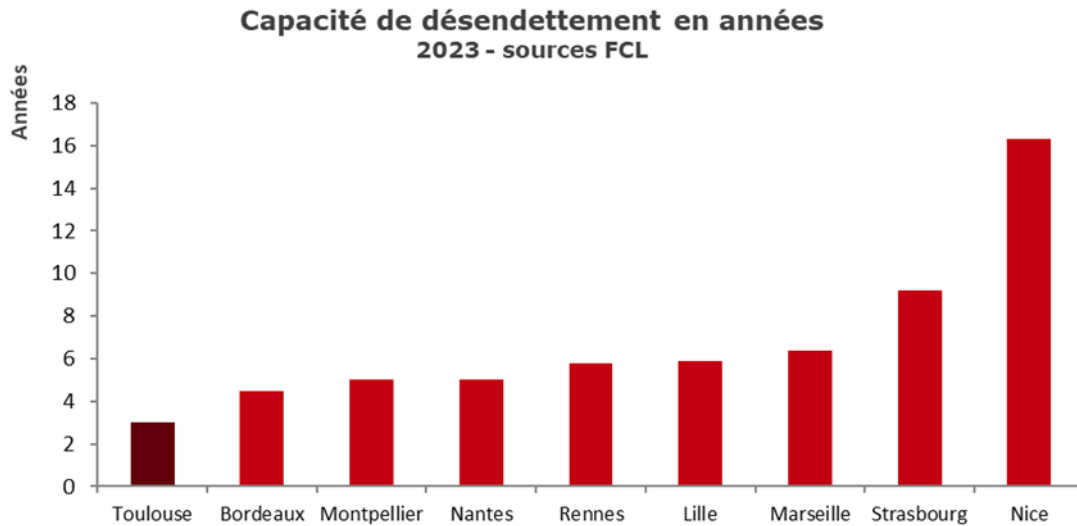
Les frais financiers inscrits au budget 2025 s'élèvent à 5,68 M€ (Intérêts Courus Non Echus compris) en légère augmentation par rapport à l'exercice 2024. Malgré une hausse de l'encours, l'augmentation des charges d'intérêts reste modérée compte tenu des baisses de taux anticipées. En effet, en 2024 après plusieurs statu quo, la BCE a entamé un cycle d'assouplissement de sa politique monétaire ce qui devrait amener les indices de taux variables à des niveaux plus bas en 2025 que ceux enregistrés en 2024. Néanmoins le taux moyen anticipé pour l'exercice 2025 passerait à 1,89 % contre 1,80 % en 2024, les nouveaux emprunts étant souscrits à des taux plus élevés que l'encours actuel.

Malgré cette progression, les conditions des financements de la Mairie de Toulouse sont performantes. En outre, une démarche est en cours avec la Banque Européenne d'Investissement qui permettra de mobiliser des emprunts à des conditions favorables sur les prochains exercices.

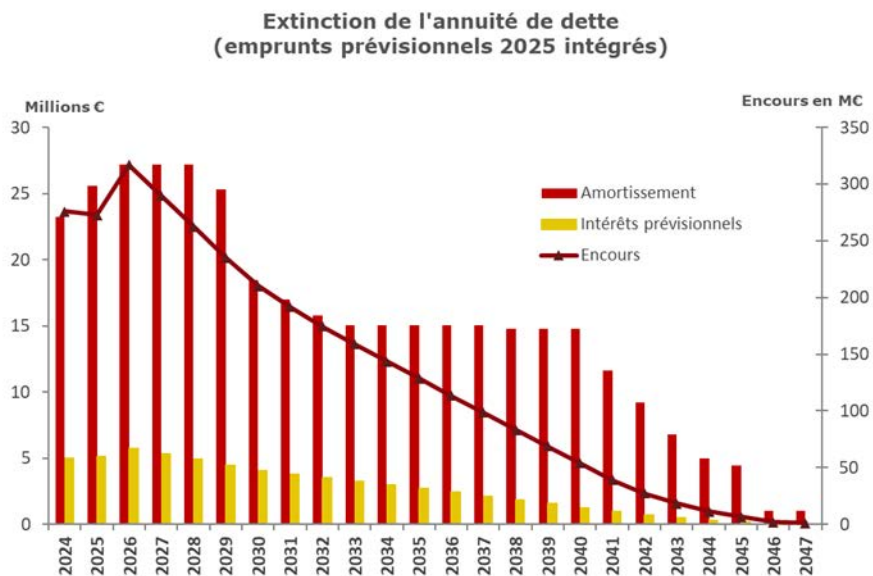


* 2025 estimations

La capacité de désendettement de la Mairie de Toulouse en 2024 est estimée à 4,5 années contre 3,5 en 2022. Le niveau reste néanmoins toujours très bas en comparaison avec les communes de même strate et bien en deçà du seuil d’alerte pour une commune, situé à 12 ans et l’objectif de la Mairie de Toulouse fixé à 9 ans quelles que soient les contraintes posées par la loi de finances pour 2025.



L’extinction de l’encours de dette, en intégrant les nouveaux emprunts de 2025, révèle des annuités en paliers, indicateurs d’une dette jeune, distribuée sur différentes durées. Ainsi, l’augmentation de l’encours en 2024 puis 2025 entraîne une hausse des remboursements avec un an de décalage, donc en 2026 et 2027. Un autre palier se dessine nettement en 2030, qui tient au fait que de nombreux emprunts se terminent à cette période : des emprunts de 2014 remboursables sur 15 ans, ainsi que des contrats de 2019 d’une durée de 10 ans.



Conclusion

Les prévisions montrent un budget primitif 2025 ajusté des évolutions de compétences, une stabilité dans la pression fiscale et la tarification des services publics, et un effort dans l'évolution des dépenses. Même si, les équilibres financiers de la Mairie de Toulouse se dégradent légèrement ; les soldes intermédiaires de gestion projetés à l'étape du budget primitif 2025 restent très satisfaisants et témoignent de la maîtrise des grands équilibres financiers de la collectivité. C'est cette maîtrise qu'il faudra maintenir en intégrant les contraintes fortes qui nous seront imposées quand la Loi de Finances pour 2025 sera adoptée.

2025

Rapport
du budget primitif



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Budget Primitif 2025 du Budget Principal de la Ville de Toulouse DEL-24-0672

Date de transmission de l'acte : 06/12/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 06/12/2024

Numéro de l'acte : BP25PRINCVT ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 031-213105554-20241128-BP25PRINCVT-BF

Date de décision : 28/11/2024

Acte transmis par : Rachel GUENECHAULT

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires